Image not found or type unknown

Les AGS contestent le paiement de mon CET

Par **merivel**, le **17/07/2014** à **21:31**

Bonjour, licencié pour motif économique les AGS conteste le paiement de mont CET

Raison évoquée : elle estime les compteurs "trop élevés"
Et nous demande pour chaque salarié de faire un courrier détaillant les raisons pour lesquelles il n'a pas posé ses jours selon les dispositions légales afin de pouvoir demander aux AGS une dérogation de paiement car visiblement l'accord Cadres sur le CET ne suffit pas.

Mon CET doit être de 6 jours.
je dépends de la SYNTEC.

Normalement le CET est garantipar l'AGS, le plafond est fixé à 74 064 euros par salarié.

Comment l'AGS peut contester le paiment de mon CET?
Que mettre dans le courrier demandé?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés